

RENTREE SCOLAIRE 2022/2023 : ASSUREZ VOS FRAIS DE SCOLARITE

CPE Lyon a souscrit pour le compte de ses étudiants un contrat groupe qui prévoit de prendre en charge le règlement des frais de scolarité dans le cas d'événements graves touchant l'étudiant et/ou ses répondants financiers.

QUEL EST LE MONTANT GARANTI ?

Le montant annuel des frais de scolarité.

QUELS SONT LES RISQUES GARANTIS ?

Les principaux risques du répondant financier :

- Licenciement économique, redressement ou liquidation judiciaire, arrêt de l'activité de l'entreprise personnelle. accompagnés d'une baisse de revenu supérieure à 10 %,
- Décès du répondant financier toutes causes **sans condition de revenu**, accident / maladie du répondant financier accompagnés d'une baisse de revenu supérieure à 10%.

Les risques de l'étudiant :

- Arrêt de la scolarité suite à une maladie, un accident ou un décès.

Le répondant financier est la personne (+ son conjoint) nommée dans le dossier d'inscription, qui s'engage à régler les frais de l'année universitaire.

QUELLE EST LA DUREE DE L'INDEMNISATION ?

Cette assurance garantit le règlement des frais de scolarité durant une période pouvant aller jusqu'à **3 années d'étude** en cas de licenciement, maladie et accident, décès du répondant financier.

** La mère d'un étudiant de 1^{ère} année Cycle Ingénieur - Année 3 tombe malade en octobre. Lorsqu'elle voit sa rémunération baisser, les frais de scolarité seront réglés par l'assurance durant une période pouvant aller jusqu'à 3 années, selon l'option choisie. Suite à cette maladie, la mère décède malheureusement au début de la 2^{ème} année de Cycle Ingénieur - Année 4, les frais de scolarité de l'étudiant seront également réglés jusqu'à la fin de ses études.*

** Un étudiant subit un accident et doit interrompre sa scolarité, les frais de scolarité seront réglés par l'assurance pour l'année scolaire en cours.*

COMMENT SOUSCRIRE ET OBTENIR CETTE GARANTIE ?

Remplissez le bon ci-dessous. Pour plus d'informations, contactez le Pôle Enseignement de GRASSAVOYE WTW à votre disposition au 01 41 43 60 22 ou par mail gs.enseignement@grassavoie.com

ADHESION 2022/2023 **TARIF de 166 € TTC / an, pour une indemnisation possible sur l'année scolaire 2022/2023 et pouvant s'étendre sur toute la durée du cursus.**



Cette cotisation doit être renouvelée chaque année (au tarif en vigueur)

Nom et prénom de l'étudiant :

Nom et prénom du répondant financier :

Année : 3 – 4 – 5 (entourer l'année suivie)

Reconnais avoir eu et pris connaissance des termes de la notice d'information Mutuelle Saint Christophe reprenant les dispositions du contrat « Frais de scolarité » n° 1776938504, notice remise par l'établissement. OUI

Date et signature :

Retourner ce bon à CPE LYON, à l'attention de Mme GIROUD, avec le courrier « frais de scolarité » accompagné du règlement par chèque à l'ordre de Gras Savoye WTW.

